

## **Les parcours de formation initiale aux métiers de l'enseignement : Licence, Master**

La commission pédagogique qui réunissait, le 10 octobre 2007, des représentants de tous les établissements d'enseignement supérieur de l'Académie de Créteil : les universités Paris 8, Paris 12, Paris 13 et Marne-la-Vallée et l'École Normale Supérieure de Cachan, a suivi les recommandations du cahier des charges définies par le ministre de l'Éducation nationale pour la formation des maîtres, et propose, dans chaque établissement, une **formation en cinq ans**.

Au niveau de la licence :

Quelle que soit la discipline choisie pour majeure (120 ECTS), les étudiants sont invités à suivre un parcours transversal incluant des éléments de pré-professionnalisation à concurrence de 60 ECTS. Ce parcours est conçu autour d'un tronc commun qui inclut obligatoirement :

- des EC de découverte du futur milieu professionnel (problématiques de la scolarisation à travers la découverte des recherches portant sur l'école et l'enseignement)
- un stage d'observation qui donne lieu à un rapport
- un choix d'EC pour compléter la formation de la majeure et pour :
  - ♣ soit la rendre pluridisciplinaire dans le cas des professeurs des écoles et des conseillers principaux d'éducation ;
  - ♣ soit l'approfondir dans le cas des professeurs des collèges et des lycées.
- des EC permettant de préparer les différentes certifications requises pour pouvoir présenter les concours : C2I, niveau C1 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues, sport (natation 50 mètres), brevet de secourisme...la liste variant en fonction des concours présentés.

*Ce socle serait, selon les schémas retenus dans chaque établissement pour la construction de la licence, enrichis à concurrence des 60 ECTS requis pour la labellisation « parcours » par exemple des enseignements de sciences de l'éducation, d'histoire du système éducatif, de psychologie de l'enfant, de disciplines artistiques, éducation physique, pratique sportive etc. (Compte rendu de la réunion de la commission pédagogique du 10 octobre 2007).*

Ce parcours constitue un **pré-requis essentiel**, sinon obligatoire, pour les étudiants qui se destinent aux métiers de l'enseignement.

À l'université Paris 8, deux types de mineures sont proposées selon les concours envisagés :

- la mineure enseignement gérée conjointement par le département de Sciences de l'Éducation (S. Bonnery) et le Sufice (Ch. Claudel).
- les mineures approfondissement et enseignement gérées par les départements de formations disciplinaires qui interviennent dans les concours du second degré (Arts-Plastiques, Anglais, Éducation musicale, Espagnol, Histoire, Géographie...).

Au niveau du master :

L'offre de formation est actuellement en cours d'élaboration et elle devra permettre des réorientations dans des disciplines connexes ou autres.